

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 9 janvier 2017.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
                  M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
                  M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h10)

2017-01-01      **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2017-01-02      **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre, de la séance d'ajournement du 7 décembre et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de décembre 2016 susmentionnés, rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**4 1<sup>ere</sup> période de question**

**5 Correspondance**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

**6 Législation**

**6.1 Dépôt liste des retardataires/vente pour défaut de paiement des taxes**

Point reporté

2017-01-03 **6.2 Adoption du budget OMH 2017**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'approuver le budget de l'Office municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce, tel que le tout apparaît dans un document préparé par la Société d'habitation du Québec, reçu en date du 13 décembre 2016 et qui fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2017-01-04 **6.2 Adoption du règlement 173-16 modifiant le règlement de zonage**

La directrice générale/secrétaire trésorière résume le Règlement no. 173-16 en indique l'objet et sa portée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

Attendu qu'avis de motion et dispense de lecture du présent projet de règlement ont été préalablement donnés à la séance du conseil tenue le 21 novembre 2016;

Attendu que ce conseil à tenu une période de consultation du 22 novembre au 7 décembre 2016 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 7 décembre à compter de 19h00;

Attendu que le conseil à adopté le second projet de règlement le 7 décembre 2016;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu unanimement;

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Que le Règlement no 173-16 intitulé Règlement d'amendement du Règlement de zonage par lequel la Municipalité de Saint-Gédéon-de Beauce modifie le Règlement de zonage 61-06 en vigueur depuis le 22 novembre 2006 **afin d'agrandir la zone commerciale CA-39 à même une partie des zones publique et institutionnelle P-53 et P-52 (pour y inclure le lot 5 790 975, 5 790 976 et 4 413 630) et de modifier une partie de la zone CA-43 afin de créer la zone I-62** soit et est adopté par ce conseil;

Que la présente résolution ainsi que le règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

Que le texte du Règlement 173-16 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ARTICLE 1**

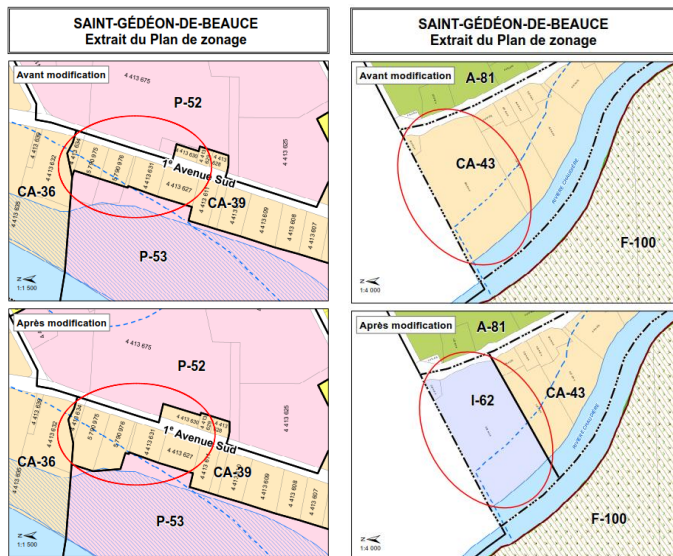
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La carte «Plan de zonage, secteur urbain feuillet ½» en annexe au Règlement 61-06 est modifiée afin :

**D'agrandir la zone commerciale CA-39 à même une partie des zones publique et institutionnelle P-53 et P-52 et de modifier une partie de la zone CA-43 afin de créer la zone I-62.**

(La carte en annexe fait partie intégrante du présent règlement)



### **ARTICLE 3**

La grille de spécification de l'article 3.12.4 du règlement 61-06 est modifiée en ajoutant la zone I-62 et que les groupes d'usages suivants seront autorisés dans cette zone

- Télécommunication et services d'utilité publique ;
- Les entrepôts ;
- Les industries suivantes : activités de transformation ;
- Les activités para-industrielles suivantes : commerce de gros, transport, distribution, entreposage extérieur, recherche.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur selon les procédures prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

## **7 Trésorerie**

### **2017-01-05 7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2017-01-;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 138 492.19 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

### **2017-01-06 7.2 Appel d'offres - emprunt par billet règlements 107-10, 118-11 et 169-16**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 1 217 800 \$ effectué en vertu des règlements

d'emprunt numéros 107-10, 118-11 et 169-16. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

159 700 \$	2.30 %	18 janvier 2018
162 900 \$	2.30 %	18 janvier 2019
166 400 \$	2.30 %	18 janvier 2020
169 700 \$	2.30 %	18 janvier 2021
559 100 \$	2.30 %	18 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2017-01-07 **7.3 Refinancement - emprunt par billet règlements 107-10, 118-11 et 169-16**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite emprunter par billet un montant total de 1 217 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
107-10	328 300 \$
107-10	431 500 \$
118-11	303 000 \$
169-16	155 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 217 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 107-10, 118-11 et 169-16 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire- trésorière

Que les billets soient datés du 18 janvier 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>159 700 \$</b>
<b>2019</b>	<b>162 900 \$</b>
<b>2020</b>	<b>166 400 \$</b>
<b>2021</b>	<b>169 700 \$</b>
<b>2022</b>	<b>173 200 \$(à payer en 2022)</b>

2022	385 900 \$ (à renouveler)
------	---------------------------

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 107-10 et 118-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité

## **8 Fourniture et équipement**

### 2017-01-08 8.1 **Appel d'offre pour le carburant diesel**

Sur proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder par appel d'offres sur invitation sur le site SEAO pour la fourniture de carburant diesel devant être utilisé au garage municipal, le tout selon le devis portant le numéro 2017-01 lequel fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit, entendu que la Municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. L'ouverture des soumissions se fera le 30 janvier 2017 à 15h00.

## **9 Personnel**

## **10 Loisirs et Culture**

## **11 Rapports**

### **11.1 Conseil des maires à la MRC**

Aucune rencontre en décembre

### **11.2 Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

## **12 Divers**

### 2017-01-09 12.1 **Entente aréna Marcel Dutil inc.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil s'entend mutuellement avec l'Aréna Marcel Dutil inc. afin de reconduire l'entente se terminant le 4 février 2017 au 30 avril 2017;

Que le déboursé inclus dans la dite entente sera retenu.

Adopté à l'unanimité

13 **2<sup>e</sup> Période de question**

2017-01-10 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de lever la séance. (19h35)  
Adopté à l'unanimité

Président :.....

Directrice générale :.....